

Dans son édition du 14/09/07 , le Vif l'express consacrait un article sur le télétravail sous le titre « home sweet home ». Pour compléter cette intéressante information, le SPF Intérieur tient à vous informer de son expérience en la matière.

Au SPF Intérieur, ils sont déjà 75 télétravailleurs qui, un jour ou deux par semaine, emportent leur ordinateur portable chez eux et travaillent à domicile.

La naissance du télétravail au SPF Intérieur remonte au 20 décembre 2005, quand le Comité de direction a pris la décision d'instaurer cette pratique. Un projet pilote a tout d'abord été mené au Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides. Les résultats se révélant positifs, le projet s'est étendu et est devenu une forme de travail à part entière.

Le télétravail est désormais réglé par l'Arrêté Royal du 22 novembre 2006 qui s'applique aux membres du personnel des Services publics fédéraux. Cette pratique s'inscrit dans une stratégie de « responsabilisation des travailleurs et d'orientation de travail sur les résultats ». Le télétravail offre aussi à l'agent davantage de bien-être et peut l'aider à équilibrer sa vie privée et professionnelle.

Vu l'élan de motivation, le but du SPF Intérieur est de compter quelque 150 télétravailleurs en 2008.

*Plus d'informations ? Frank De Nève, 02 500 22 00.*